



# S3 de Lyon

**Bulletin Académique du syndicat National  
des Enseignements de Second degré  
AIN LOIRE RHONE**



**Supplément N°1**  
**au Bulletin 220**  
**OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 2019**



Lyon 08 CC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Sommaire

- P. 2 CDMCA deux ans après [Marie Hélène Pilaz](#),  
[Marie-Annick Chalabi](#)
- P. 3-6 **Dossier Sécurité sociale**
- P. 3 Extraits du congrès de la FSU
- P.4-6 La Sécu : un bien commun qu'il faut défendre !  
[Denise Bordes](#)
- P. 7 La colère des peuples [Geneviève Guerrini](#)
- P. 8 Le groupe des 9 encore dans la rue pour les  
pensions !  
Annonces

### **Poursuivre et élargir la mobilisation !**

Nous sommes en train de vivre un mouvement social inédit depuis les années 1995, avec une grève reconductible à la SNCF, à la RATP, dans les raffineries, dans les hôpitaux et dans certains secteurs de la culture, et des temps forts, comme au mois de décembre ou de nombreuses professions se sont mises en grève : énergéticiens, pompiers, pétroliers ainsi que les avocats, les juges, et même les policiers... Et les mobilisations des enseignant-e-s ont été particulièrement fortes à la mesure des attaques que subit notre profession.

Ce mouvement continue d'avoir un soutien encore majoritaire de la population. Car les salarié-e-s ont très bien compris que la réforme des retraites aboutira à une baisse des pensions pour eux et pour leurs enfants

### **Le retour du syndicalisme de luttes**

Il est vrai que les syndicats (notamment le SNES et la FSU), ont fait un formidable travail de formation, d'information, par des tracts des brochures des stages ... Et cela a su convaincre la majorité des collègues et des citoyen-ne-s que cette réforme de la retraite à points était injuste et qu'il fallait la retirer.

Ce syndicalisme reprend de la vigueur car il est capable de mettre dans la rue des centaines de milliers de gens pour une cause profondément juste et pour dire NON aux mensonges du gouvernement, distillés dans les médias par les ministres macroniens.

### **Car ils mentent aux salarié-e-s et aux jeunes**

**Non** cette réforme ne va pas améliorer les pensions de celles et ceux qui ont souvent une carrière incomplète et auront une faible retraite et une décote.

**Non** cette réforme ne va pas améliorer la retraite des gens en situation de précarité qui ont souvent aussi des carrières incomplètes et des années de vaches maigres. En comptant toutes les années on compte les mauvaises et le salaire de référence converti en points sera encore plus bas

**Non** les mesures de solidarité (réversion, droits familiaux années de chômage) ne seront pas plus favorables que ce qui est accordé aujourd'hui.

**Oui** le gouvernement, en encourageant les plans d'épargne retraite et les jobs pendant la retraite ou l'allongement des années de cotisation dit clairement à l'ensemble des salarié-e-s que la simple pension ne suffira pas, et qu'il faudra travailler beaucoup plus longtemps pour avoir une retraite à peine décente.

*Ils mentent aux retraité-e-s et nous n'avons pas confiance !*

Comment croire un Président qui s'était engagé à ne pas toucher aux pensions lors de sa campagne et qui depuis 3 ans n'a fait que baisser nos pensions ? Et il promet de les augmenter pas maintenant mais après demain ? Foutaises !

**Tous et toutes ensemble  
encore plus forts dans la rue !**

C'est pourquoi nous étions, et nous serons encore dans la rue contre le système de la retraite à points avec les actifs, et pour l'augmentation de nos pensions et la prise en charge de la dépendance à 100 % par la Sécurité Sociale

Nous y serons pour nous et aussi pour nos enfants et petits enfants à qui nous avons le devoir de garantir des conquêtes sociales aussi importantes que celles qu'ont obtenues nos aînés en fondant la Sécurité Sociale. C'est ça la chaîne de la solidarité !

Gilbert Dumas

**SNES Lyon**

**16 rue d'Aguesseau  
69007 LYON**

**Tel : 04 78 58 03 33 Courriel : [s3lyo@snes.edu](mailto:s3lyo@snes.edu)**

**Site internet : [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)**



**<https://www.facebook.com/SnesLyon>**



**<https://twitter.com/SnesLyon>**

## Conseil Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDMCA)

### Après 2 années de (dys) fonctionnement, où en sommes-nous ?

Cette instance consultative est chargée de la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées (PA) et handicapées.(PH).

Cette mise en œuvre se fait dans un cadre budgétaire contraint. La Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie (CNSA) verse chaque année deux enveloppes au département et à la métropole : l'une dédiée à des actions de prévention au sein de résidences Autonomie, l'autre dédiée à des aides techniques et des actions de prévention. Le CDMCA examine en fait les propositions de répartition de ces enveloppes ...

Le CDMCA fonctionne soit :

- En plénière (PA et PH)
- En commission spécialisée (*la FSU siège en commission PA*)
- En commissions réduites mises en place par le bureau : *Patient connecté, Quel EHPAD pour demain ? Maintien à domicile.*

Dans l'ex département du Rhône, le CDMCA a une particularité qui ne contribue pas à un fonctionnement efficace : une présidence alternée chaque année entre le département et la Métropole. Le département affiche, dans le discours du moins, le souhait que le CDMCA soit une force de propositions, alors que la Métropole semble se contenter du strict respect de la loi sans vraie volonté de faire fonctionner l'instance.

Le travail en plénière et en commissions spécialisées est rendu très difficile par la remise très tardive de documents lourds. Ces documents appellent, après une lecture approfondie, de nombreuses questions ou demandes de précisions. Mais la lourdeur des ordres du jour conduisent, trop souvent, à des réponses ponctuelles sur des faits précis, et pas à des interrogations et analyses de fond sur les questions liées au vieillissement.

Le travail dans les 3 commissions citées plus haut se fait parfois difficilement. Lorsqu'il donne lieu à des échanges intéressants (*Quel EHPAD pour demain ? par exemple*), voire à des propositions, nous n'en avons pas de retour.

Depuis deux ans, l'intersyndicale des 9 s'est saisie de ce sujet, pour aboutir à des propositions et des déclarations communes.

C'est pourquoi le groupe des 9 a proposé une rencontre commune avec la CFDT et l'UNSA. Cette réunion de travail s'est tenue en présence de représentants de la CFDT le 27 novembre 2019. Elle a débouché sur une déclaration commune mettant en cause les dysfonctionnements du CDMCA et reprenant nos demandes. Cette déclaration a été adressée aux deux Présidents (Métropole et Département) et lue à la séance plénière du 13 décembre 2019. Par ailleurs un rendez-vous a été demandé aux représentants de la Métropole et du Département, afin d'avancer sur toutes ces questions



Les questions que le CDMCA doit traiter sont de la plus grande importance à un moment où il est nécessaire d'anticiper les solutions à apporter au maintien de l'autonomie et à la prise en charge de la dépendance, liée notamment au vieillissement de la population.

**C'est pour cette raison que malgré les difficultés rencontrées, notre présence dans cette instance est nécessaire, mais à condition que les collectivités publiques incarnées par les Présidents du CDMCA donnent aux élu-e-s les moyens de travailler efficacement. Il faut aussi se donner les moyens d'un travail suivi avec le groupe des 9 élargi ...**

**Marie Hélène Pilaz (SNES –FSU)**  
**Mary-Annick Chalabi (SNAC-FSU)**  
Elues au CDMCA

## DOSSIER : SECURITE SOCIALE

Au moment où notre système de Sécurité Sociale est attaqué, nous voulons rappeler ses fondements lors de la création de la Sécu avec son ambition d'une **Sécurité Sociale Universelle**. (Voir article de Denise Bordes) Nous voulons aussi rappeler que le déficit de la Sécu, comme celui des retraites, est lié au manque de recettes à cause des multiples exonérations de cotisations patronales, et à cause du chômage et de la stagnation des salaires.

Lors du congrès du SNES à Rennes en mars 2018, comme lors du congrès de la FSU en décembre 2020, les retraité-e-s du SNES et la **Section Fédérale des Retraité-e-s de la FSU (SFR- FSU)** se sont fortement investis sur les questions concernant les retraites et la défense de la Sécurité Sociale. La place des mutuelles et leur évolution vers un système de type assurantiel ont été mises en question. Nous publions des extraits de motions qui ont souvent été écrites par les retraité-e-s du SNES et notamment de la section du Rhône

**§ 160** Nous assistons aujourd'hui à un démantèlement des solidarités qui dénature et remet en cause notre système de protection sociale.

**§ 161** Les dernières lois financières (LFSS, LF et LPPF) opèrent un véritable hold-up sur la Sécu dont la gestion échappe de plus en plus aux partenaires sociaux pour être aux mains de l'Etat. La transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales patronales représente un manque à gagner en cotisations de plus de 20 Mds d'euros. Les exonérations sur les heures supplémentaires, outre qu'elles défavorisent l'emploi, suppriment a minima 2,6 Md€ de cotisations. La FSU continue de dénoncer les mesures inacceptables d'exonérations, de baisse de cotisations au nom d'une politique de l'offre qui n'a jamais montré son efficacité en matière de création d'emplois stables notamment, et qui consiste à faire baisser la part socialisée du salaire. Au niveau du SMIC plus aucune cotisation sociale n'est désormais versée.

**§ 162** En 2018, la hausse de la CSG - par basculement de cotisations sociales salariales chômage et maladie - et l'affectation de recettes de TVA aux organismes de Sécurité Sociale en compensation des baisses de cotisations et des exonérations patronales ont accru un processus de fiscalisation du financement de la protection sociale que la FSU dénonce depuis la création de la CSG.

**§ 163** La FSU dénonce par ailleurs le fait que les nouvelles mesures d'exonération et d'allègement des cotisations sociales ne sont plus intégralement compensées par l'État à partir de 2019, en totale contradiction avec la loi

Veil de 1994. Censé réduire le déficit du budget de l'État alors que le gouvernement organise dans le même temps la baisse des impôts, ce siphonnage des caisses de la Sécurité Sociale recrée mécaniquement un déficit (5,4 Mds € pour 2020) qui est déjà instrumentalisé pour justifier de nouvelles économies sur fond de recul des droits.



La FSU rappelle et défend le principe fondamental de la Sécurité Sociale qui consiste à "cotiser selon ses moyens et à recevoir selon ses besoins ».

Elle affirme, dans le prolongement de ses mandats de Poitiers et du Mans, la nécessité de créer les conditions d'une assurance maladie obligatoire qui rembourse 100% des soins médicaux prescrits. Un débat doit s'engager dès aujourd'hui dans la FSU et avec nos partenaires sur les modalités de sa mise en œuvre, sur les étapes intermédiaires et sur la place et le rôle de la complémentaire santé à but non lucratif. Des pistes sont à explorer : politique de prévention, intégration des personnels des mutuelles dans la Sécurité Sociale, développement des centres de santé, suppression des complémentaires à but lucratif...

**AG des retraité-e-s SNES**  
**Judi 30 janvier**  
**9h 30 -12h 30**  
**La Sécurité Sociale, il faut la défendre !**

## LA SECURITE SOCIALE : UN BIEN COMMUN QU'IL FAUT DEFENDRE !

En ce 11 février 1951, c'est un immense cortège qui, sous une pluie battante, rend un dernier hommage à Ambroise Croizat. Le peuple de Paris s'est reconnu dans celui qui, en 1946, a mis en œuvre la Sécurité sociale c'est à dire un régime général de couverture sociale qui non seulement mutualise une part importante de la valeur produite par le travail mais qui en confie la gestion aux travailleurs. L'ambition de Croizat est de rassembler en une seule caisse toutes les formes antérieures d'assurance sociale, et de financer l'ensemble par une cotisation interprofessionnelle à taux unique sous le contrôle des représentants syndicaux.

Les résistances à ce formidable outil d'émancipation seront inouïes, venant de partout : du patronat, des médecins, des mutuelles, des syndicats. La CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) est hostile à l'idée d'une caisse unique.

**L'ambition de Croizat d'universaliser la couverture sociale ne pourra pas se réaliser.**

Au sein même de la CGT, les logiques professionnelles portées par les cadres, les fonctionnaires, et les branches comme l'énergie, les mines, les chemins de fer résistent. La direction confédérale sera battue dans sa volonté de ne pas créer de nouvelles cloisons financières entre les cadres et les personnels d'exécution. L'Association Générale des Institutions de Retraite (AGIRC) est créée en mars 1947. En 1961 ce sera la création de l'ARRCO, Association pour le régime complémentaire de retraite, réclamée par le patronat, FO, la CFTC, et qui s'effectue contre le régime général.

Dès le début, les mutuelles monteront au front. Dès 1947 elles parviennent à faire abroger, au nom de *"la défense des intérêts de la Mutualité"*, l'article 39 des ordonnances de 1945 prévoyant la possibilité pour la "Sécu" de



jouer le rôle de complémentaire santé. La même année, la loi Morice instaure *"le ticket modérateur"* ménageant un reste à charge de 20 % qui permet le développement des mutuelles, et elle autorise les mutuelles des fonctionnaires à gérer à la fois le régime de base et le régime complémentaire ; tandis que dans le privé des contrats de groupe sont négociés avec les partenaires sociaux pour désigner des Institutions de Prévoyance. S'ensuit une période de fort développement des mutuelles, dans une séquence plutôt favorable (*les années 50-60*) du système dual de l'Assurance Maladie, avec la multiplication par cinq des dépenses de santé et la croissance du niveau des remboursements.

**Mais cette période faste n'évite pas les attaques des gouvernements successifs, pour miner les deux caractéristiques essentielles de la Sécurité sociale :**

→ les droits qu'elle instaure autour de quatre solidarités indissociables (*entre les plus aisés et les plus pauvres, entre les bien-portants et les malades, entre les actifs et les retraités, entre les ménages avec enfants et ceux qui n'en ont pas*),

→ et son système démocratique inédit (*l'élection par les assurés eux-mêmes des conseils d'administration qui comprennent deux tiers des salariés*).

Ainsi va-t-on assister à la baisse continue des prestations : l'instauration du forfait hospitalier, le déremboursement des médicaments dont la liste ne cesse de s'allonger, le forfait pour les consultations médicales, etc....

En 1978, la mise en place du numéris clausus par Raymond Barre va conduire à la pénurie de médecins. Deux ans plus tard, l'instauration par le même Raymond Barre du secteur 2 donne toute liberté aux médecins de fixer leur tarif, tandis que les assurés demeurent remboursés sur la base antérieure - aujourd'hui 70 % des nouveaux spécialistes y adhèrent. Un marché s'ouvrira pour les complémentaires qui vont, partiellement, rembourser ces dépassements.

Pour ce qui est de la démocratie, en 1967, une ordonnance de De Gaulle retire aux salariés la gestion des caisses de l'Assurance Maladie. La loi du 13 août 2004 transfère tout le pouvoir à l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) dont la direction est nommée par le gouvernement.

### **La Sécurité sociale sera aussi mise à mal quant à son financement.**

Les gouvernements vont s'acharner à réduire la part des cotisations sociales en exonérant le patronat : Hollande avec le CICE qui correspond à 107 milliards d'Euros cumulés d'exonération depuis 2014, et Macron qui poursuit, en l'accentuant, cette politique. La précarisation de l'emploi, la suppression des postes dans la Fonction Publique, le chômage, la persistance de l'inégalité des salaires entre les hommes et les femmes, abaissent considérablement le niveau des cotisations. Ce gouvernement a fait alors le choix d'augmenter l'impôt qu'est la CSG, décidé par l'Etat en 1990, pour financer la protection sociale et qui représente près du quart des recettes acquitté par les salariés, les retraités et les chômeurs.

**A partir des années 1980 à 2000, on va assister à un basculement de la protection sociale vers les complémentaires, et à l'introduction du privé dans le système de santé.**

Les mutuelles vont être instrumentalisées par les gouvernements successifs pour empiéter sur le champ d'activité de la Sécurité sociale tandis que les lois Evin de 1989 à 1991 ouvriront la couverture santé aux grands groupes privés. A partir de janvier 2016, l'Accord National Interprofessionnel (ANI) généralise les contrats collectifs de branches à l'ensemble des salariés du privé, livrant aux

assureurs un marché de plusieurs milliards d'euros. Cette évolution n'est neutre ni idéologiquement, ni socialement, ni économiquement.

❖ Sur 100 Euros de cotisations reçus par les complémentaires 15 à 25 % partent en frais de gestion contre 4 à 5 % pour la Sécurité Sociale.

❖ Socialement les complémentaires sont très inégalitaires. Certes 95% des assurés en disposent, mais les primes à payer varient en fonction de l'âge, de la situation de famille, du statut (*retraité, auto-entrepreneur, salarié*) tandis que les prestations dépendent du contrat.

❖ Tous les salariés n'ont pas les moyens de bénéficier de contrats satisfaisants : les contrats collectifs négociés dans les entreprises, là où existent des syndicats, sont pour partie pris en charge par celles-ci. Mais cela ne concerne que 16 % des salariés. En sont exclus les précaires, les jeunes, les chômeurs, les retraités. 54 % de ceux qui travaillent dans les petites entreprises ont un contrat individuel, et doivent pour beaucoup se contenter d'un contrat bas de gamme.

**Loin de résister à ces dérives, la Mutualité française va opter pour une participation à la "construction du marché de l'assurance complémentaire".**



Les mutuelles ont cru pouvoir l'emporter dans une concurrence avec les assurances privées, fortes du fait qu'elles ont été, à un moment, les seuls acteurs. Mais elles vont affronter des assurances privées dont la logique n'est pas la même que la leur, et qui sont plus fortes qu'elles au jeu de la concurrence.

Ce sont des entreprises capitalistiques dont l'objectif est la réalisation de bénéfices redistribués, en partie sous forme de

dividendes, aux actionnaires. Axa, France Vie, SwissLife, Allianz proposent des tarifs différenciés, individualisés, en fonction des risques présentés par une personne, selon son âge, son sexe, son état de santé.

« Vous êtes jeune, sportif, avec une bonne hygiène de vie, pourquoi devriez-vous payer pour les autres ? »



Leur dynamisme vient du fait que la santé ne représente que 5 % de leur activité globale (vols, incendies, compléments retraite, dépendance) alors que les 84% de l'activité mutualiste sont dédiés à la santé. Ces sociétés anonymes d'assurance, qui s'appuient sur des structures 10 à 20 fois plus importantes, peuvent pratiquer sur la santé un dumping agressif pour gagner des contrats sur d'autres risques rentables.

De plus, entrant dans la marmite du marché, les mutuelles vont être soumises à des directives en contradiction avec leurs valeurs historiques de proximité, d'indépendance, de solidarité. La directive européenne Solvability 2 de 2009, dont l'ambition est de constituer un secteur assurantiel européen compétitif à l'échelle mondiale et fortement capitalisé, va imposer aux mutuelles des contraintes financières auxquelles beaucoup ne pourront pas résister. Bon nombre vont disparaître. La part des mutuelles dans le domaine de la complémentarité a baissé de 60 à 53 %, alors que celle des assurances a cru de 19 à 28 %.

Les mutuelles justifient alors, au nom de leur survie leur approche assurantienne dans leur pratique (cotisation selon l'âge, niveau de prestation dans le cadre d'une offre diversifiée), et recherchent des alliances pour atteindre la taille permettant d'avoir un pouvoir sur le marché. Cette évolution les détourne des missions qui faisaient leur spécificité : la proximité avec les adhérents, la promotion de leurs centres de santé hier innovants, le renforcement de leur rôle de prévention.

Quant aux assurés, ils sont confrontés à l'opacité des offres et des contrats, incitant chacun à un calcul coût/avantage à court terme.

**Le mouvement mutualiste aurait dû comprendre que l'obstacle à la marchandisation de la santé, c'est la Sécurité Sociale.** Dès les premières menaces, une solide alliance aurait pu unir syndicats, associations et mutuelles pour défendre la Sécurité Sociale. Le rôle des mutuelles aurait été ainsi clarifié.

**La revendication syndicale, portée par la FSU, de tendre vers une assurance maladie universelle à 100%, dessine un choix de société.** Elle est fondée sur le principe de la solidarité qui définit une "citoyenneté sociale" distincte de la citoyenneté politique et qui repose sur trois piliers : la Sécurité sociale, les services publics et les libertés collectives garanties par le droit du travail (liberté syndicale, négociation collective, droit de grève). Ainsi comprise, la solidarité se distingue aussi bien de l'assurance dont le principe de base est la sélection par les risques, que de la charité - ou de son avatar contemporain le « CARE ». **La solidarité ne divise pas le monde entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent.**

Tous doivent contribuer au régime selon leurs capacités, et tous ont le droit d'en bénéficier selon leurs besoins.



C'était cela la belle ambition d'Ambroise Croizat : en finir avec la charité et l'angoisse du lendemain en organisant une solidarité collective. C'est dans cette longue lutte pour défendre la dignité de tous que s'inscrit notre combat.

**Denise Bordes**

## Equateur, Argentine, Pakistan, Iran, Irak, Chili Liban...

### La colère des peuples contre les politiques néo-libérales !

#### *1<sup>er</sup> octobre 2019 : Irak*

Mobilisations pour le maintien de la subvention publique sur l'achat de carburant.

#### *2 octobre 2019 : Equateur*

Revendications sociales, grèves et manifestations

#### *14 octobre : Argentine*

Rejet des politiques financières néo libérales.

#### *17 octobre 2019 : Liban*

Annnonce de la création d'une taxe sur la messagerie WhatsApp (*très utilisée au Liban*). Réaction immédiate...

#### *18 octobre 2019 : Chili*

Augmentation du ticket de métro. Plus d'un million de manifestants et concerts de « cacerolazos » (*casseroleros*).

#### *21 octobre 2019 : Colombie*

Contre la flexibilité du marché du travail et le recul de l'âge de la retraite, refus de l'ouverture des fonds de pension au privé.

#### *27 octobre 2019 : Pakistan*

Protestations massives contre les hausses du coût de la vie.



Depuis le mois d'octobre se multiplient sur la planète révoltes, grèves et manifestations.

Les raisons qui poussent les peuples dans la rue ne sont, certes, pas toutes identiques, mais **les inégalités sociales et les difficultés à vivre au quotidien sont les détonateurs de ces révoltes.**

Du Chili (où le mouvement violemment réprimé) au Liban (où s'est organisée du nord au sud du pays une chaîne humaine de 170 kms), partout, s'exprime la même colère contre des gouvernements corrompus qui bradent les services publics au privé. Au Chili, la gestion des retraites et de la santé est entre les mains du privé, et les Chiliens exigent la fin du système de retraite par capitalisation (*AFP « administradoras de fondos de pensiones »*) hérité du régime de Pinochet. La retraite par répartition **est** une de leurs principales revendications. Au Liban les

manifestations ont réuni plus d'un tiers de la population, chrétiens, musulmans, druzes, chiites, **de tous âges.**

Peut-on parler d'internationalisation de la lutte des peuples ? Difficile à dire. Mais une chose est certaine : la corruption des élus, la dégradation de l'environnement (*Beyrouth croule sous les déchets*), la baisse du niveau de vie, les privatisations imposées par le néo libéralisme, la disparition ou l'absence de services publics poussent des millions de citoyens à la colère. Ils crient leur refus de vivre sous le joug d'un système économique qui creuse chaque jour un peu plus le fossé entre le 1 % et les 99 % et se montre incapable de régler les problèmes qu'il a engendrés.

**Jusqu'à quand ?**

**Geneviève GUERRINI**



## **Le 9 janvier 2020, les retraités avec les salariés pour préserver notre système de retraite ! A Lyon rendez vous à 11h 30 Métro sans souci**

Depuis juin 2014, nos neuf organisations de retraité-e-s mobilisent et manifestent pour une amélioration du pouvoir d'achat des personnes retraitées. En 5 années, ce pouvoir d'achat a subi de nombreuses attaques : recul de la date de revalorisation, puis gel des pensions, puis suppression de certaines exonérations fiscales, etc. Cette situation s'est aggravée avec les choix du gouvernement Macron-Philippe : poursuite de la sous-indexation en ne respectant pas la loi qui impose une revalorisation selon l'inflation, baisse du niveau des pensions par le gel des pensions et l'augmentation de 25 % de la CSG, alors que les prix ne cessaient d'augmenter, sans compter l'augmentation des dépenses incompressibles. Cela a fait et continue de faire très mal au portemonnaie des retraités.

Les manifestations de colère des retraité-e-s ont contraint le gouvernement à des reculs. Mais il n'a pas renoncé à sa politique de réduction du pouvoir d'achat de nos pensions. Qu'en serait-il si les milliers de retraité-e-s n'étaient pas intervenu-e-s ?

**Le projet de réforme des retraites vise à « automatiser » le recul du niveau des pensions** en fonction de l'état de l'économie et des financements disponibles, dans une enveloppe fixée arbitrairement par le gouvernement à 13,8 % du P.I.B., alors que le nombre de retraités augmentera. Le projet modifie par ailleurs l'âge d'accès aux droits à une pension de réversion, qui passerait de 55 ans à 62 ans, soit un recul de 7 ans, et impose d'être en retraite pour la toucher !

### **Nous ne pouvons accepter une telle consolidation d'un partage inégalitaire des richesses créées.**

Cette réforme rompt également avec notre système de solidarité intergénérationnelle et de justice sociale dont seraient brutalement victimes nos enfants et nos petits-enfants. C'est une autre évolution que nous voulons pour eux. En prenant en compte la totalité des années de cotisations (*et pas seulement les meilleures années ou la fin de carrière*), la réforme projetée intégrera forcément toutes les années au cours desquelles les personnes auront eu des salaires très bas ou par intermittence, précaires etc. Ceci pénalisera plus particulièrement les femmes contrairement au discours officiel qui les proclame gagnantes. **Dans ses vœux, Emmanuel Macron n'a convaincu personne, il persévère et s'entête.** Nous sommes toujours décidés, mobilisés, déterminés et solidaires. En 2020, nous continuons notre lutte.

**Comme le 17 décembre, nos 9  
organisations appellent les retraité-e-s à  
manifester le 9 janvier 2020  
contre un tel recul de société !**

**AG des Retraité-e-s SNES  
16 rue d'Aguesseau 69007 LYON**

**Judi 30 janvier  
de 9h 30 à 12h 30**

**Thème :**

***La Sécurité Sociale, il faut la  
défendre et l'améliorer !***

*Comment s'est développée la Sécu et sur  
quels principes ?*

*Comment aller vers une couverture  
sociale à 100 % des soins médicaux par la  
Sécurité Sociale ?*

*Quel rôle pour les mutuelles ?*

### **SOUTIEN AUX MOBILISATIONS**

*Etant donné la durée du mouvement, la nécessité d'informer et de mobiliser et le soutien aux grévistes, le SNES-FSU appelle les collègues à faire un don à la trésorerie du SNES.*

*Il faut pour cela envoyer un chèque à l'ordre du SNES au : SNES Lyon - 16 rue d'Aguesseau - 69007 LYON*